



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 janvier 2024

Responsable de service :
Sylvie BRECL

DÉLIBÉRATION N° 03

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD donne procuration à Mme Sophie DESPRES
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
M. Thierry LAMBERT donne procuration à M. Alain MORLIER
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à M. le Maire
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU
M. Olivier CALIX donne procuration à M. Yan GENONET

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	18/01/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

03. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les délibérations n°1 et 3 du 3 juillet 2020 portant sur l'élection du Maire et ses adjoints,

Vu la délibération n°6 du 10 juillet 2020 portant sur l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission d'appel d'offres,

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant le courrier du 4 janvier 2024, proposant la permutation des fonctions au sein de ladite commission pour la liste Hélène RATA,

Considérant que madame RATA Hélène fait la demande de devenir suppléante en lieu et place de monsieur GENONET Yan, que ce dernier l'accepte, et fait la demande de devenir membre titulaire en lieu et place de madame RATA Hélène,

Par conséquent, il convient suite aux changements sollicités par la liste d'Hélène RATA, que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret à cette nomination,

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Parmi ces 5 membres titulaires, l'attribution des sièges se fait selon la répartition suivante :

- 4 sièges pour le groupe politique de la majorité
- 1 siège pour la liste Hélène RATA

Il en sera de même de la répartition de l'attribution des sièges des suppléants.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la validation du changement du membre titulaire et suppléant de la liste Hélène RATA,

Se porte candidat :

Liste « Hélène RATA »

Titulaire : Yan GENONET

Suppléant : Hélène RATA

Hormis cette modification, la commission d'appel d'offres reste maintenue pour le reste de ses membres, conformément à la délibération n°6 du 10 juillet 2020, tel que ce qui suit :

Liste « Tony LOISEL »

Titulaires : Jonathan COULANDREAU, Gérard-François BOURNET, Jean LORAND, Nadine NIVAUULT, Pierre CUCHET

Suppléants : Patrick ROBIN, Thierry LAMBERT, Dominique GAUDIN, Marie-Christine MILLAUD, Rita RIO

Considérant que le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées.

..... Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 26 voix POUR,

9 abstentions (M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Lisa TEIXEIRA)

Maintient les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Attribue les 4 sièges à :

- Liste « Tony LOISEL »

Titulaires : Jonathan COULANDREAU, Gérard-François BOURNET, Jean LORAND, Nadine NIVault, Pierre CUCHET

Suppléants : Patrick ROBIN, Thierry LAMBERT, Dominique GAUDIN, Marie-Christine MILLAUD, Rita RIO

Attribue le siège vacant de membre titulaire de la liste « Hélène RATA » à monsieur Yan GENONET et le siège de suppléant à Hélène RATA,

- Liste « Hélène RATA »

Titulaire : Yan GENONET

Suppléant : Hélène RATA

Annexe n°12 : Délibération n° 6 du 10 juillet 2020

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance

AR Prefecture

017-211700281-20240125-DEL03_250124-DE
Reçu le 05/02/2024
Publié le 05/02/2024